

Règlement et déroulement du challenge départemental Aisne Eté PADEL 2025

La prise de licence FFT (multi-raquettes ou padel) est OBLIGATOIRE pour participer à cette compétition.

La prise de licence se fait directement dans l'une des deux structures Padel ou dans un club affilié à la FFT.

Pour participer à ce challenge homologué, il est impératif qu'un joueur par équipe soit licencié dans l'Aisne.

Le classement du 7 janvier 2025 fait foi pour l'inscription.

3 phases vont être réalisées :

- Une 1^{ère} phase de poule du 1 février au 16 mars réservée aux non-classés (NC) jusqu'au joueurs classés 10000^{ème} chez les hommes et 1500^{ème} chez les femmes
- Une 2^{ème} phase de poule du 17 mars au 4 mai avec les qualifiés de la 1^{ère} phase et les joueurs ayant un classement supérieur au 10000^{ème} chez les messieurs et 1500^{ème} chez les dames.

L'homologation de la compétition est sous la forme d'un double messieurs avec autorisation de faire jouer les dames. C'est-à-dire que les équipes peuvent être composées en doubles messieurs, double mixte ou doubles dames et pourront se confronter au cours de la compétition.

L'inscription est fixée à 10 euros par joueur pour un tableau et se fera par courrier à l'ordre du Comité, avec envoi de la feuille d'inscription dûment complétée.

L'équipe définit son lieu pour le déroulement des phases de poules.

Le Comité Départemental offre un tube de balles pour chaque équipe engagée. Reste à la charge des participants la location horaire fixée par la structure privée (factory 5 et Mesnil Sports club).

Le format de jeu pour les matchs de poules est le format B : 2 sets à 6 jeux ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points

- Une 3^{ème} phase (finale), est prévue à Factory 5 (Soissons) le dimanche 18 mai 2025 sur la journée

Elle regroupera les meilleures équipes de la phase précédente avec les têtes de série.

L'inscription à cette phase finale est déjà prise en compte par le biais de la précédente phase (pas de frais supplémentaire).

Les balles seront fournies par le Comité Départemental.

Les vainqueurs de notre phase départementale du 18 mai seront donc champions départementaux d'été de Padel.

Précision : cette compétition sera homologuée, et donnera lieu à un classement Padel national.

La fin des inscriptions pour cette compétition est fixée au dimanche 26 janvier 2025.

Pour toutes autres informations, n'hésitez pas à contacter le comité par mail à david.dewulf@fft.fr ou par téléphone au 06.08.40.71.92